

18 FR.
PAR AN.LE RÉPUBLICAIN
JOURNAL DE LYON.5 CENT.
LE NUMÉRO.

ABONNEMENTS.			ON S'ABONNE	RÉDACTION.	ADMINISTRATION.	ANNONCES.	
Un an	18	24	30	A LYON, rue Centrale, 3.	Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINAND.	Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.	Le Prix des Annonces est de 5 cent. la ligne. Le Prix des Réclames est de 60 cent. la ligne.
Six mois . . .	9	12	15	A PARIS, chez LÉOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.	Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.	(Affranchir.)	Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.
Trois mois . .	4 50	6	7 50	BUREAUX, rue Centrale, 3.			

AVIS. — Conformément aux statuts de société, les souscripteurs d'actions du journal sont convoqués pour aujourd'hui, à huit heures du soir, pour entendre le rapport de la commission d'administration et procéder à de nouvelles élections des membres de cette commission.

La réunion aura lieu chez Sanaoze.

Lyon, 14 Juin.

A nos Frères du 2^e léger.

FRÈRES, vous partez, un pouvoir ombrageux ne veut pas vous permettre de fraterniser plus longtemps avec vos concitoyens ;

On se défie de l'armée, son union avec les travailleurs trouble le sommeil de nos maîtres.

Comme si soldats et ouvriers n'étaient pas les enfants de la même patrie.

Comme si le soldat n'était pas le travailleur en uniforme. Comme si lorsque la patrie appelle ses enfants, le travailleur n'était pas soldat.

Travailleurs et soldats n'ont qu'un cœur, qu'une même pensée : l'amour de la République !

En vain, vous ferez partir nos régiments les uns après les autres, — croyant nous séparer, — nos cœurs resteront unis, et notre fraternité ira chercher ceux qui arriveront et bientôt comprenant tous ensemble que nous sommes solidaires dans la prospérité comme dans le malheur. Les nouveaux venus nous aimeront autant que les anciens, — vous les ferez partir encore.

Vous voulez la haine et non l'amour. L'amour vainera la haine et vous tomberez devant votre impuissance à faire le mal !

Adieu, frères du deuxième léger, conservez le souvenir de ces chaudes poignées de mains que nous avons échangées avec vous.

Le jour n'est pas loin où nous pourrions nous revoir, — Aujourd'hui, c'est la pluie, la pluie sombre et froide, mais demain... demain le soleil doit se lever brillant et radieux!!!
Vive la République démocratique et sociale!!!

PROCLAMATION DES ECOLES.

Citoyens,

La Constitution de la République française a été violée par le pouvoir exécutif.

La majorité royaliste de l'Assemblée législative, par son vote du jour, se rend complice de sa trahison. Elle se met elle-même hors la loi.

La lutte est aujourd'hui entre la République et ses éternels ennemis.

La minorité de l'Assemblée, la Montagne, soutient seule l'inviolabilité de nos droits.

Tous les citoyens qui ont du cœur et une conscience républicaine doivent la soutenir dans l'accomplissement de ce devoir sacré.

A vous, citoyens des Ecoles de Paris, qui avez pris l'initiative de la protestation vengeresse de Février, de vous réunir les premiers autour du drapeau constitutionnel.

Au signal de nos représentants, marchons tous en avant, au cri unanime de :

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

(Suivent les signatures.)

Paris, une heure du matin.

Nous, membres de la presse républicaine, nous, membres du comité démocratique-socialiste, nous disons au Peuple de se tenir prêt à faire son devoir.

La Montagne fera le sien jusqu'au bout.

Nous avons sa parole.

Cinq Représentants ont été délégués par elle pour aviser.

Tous les Républicains se lèveront comme un seul homme.

LES MEMBRES DE LA PRESSE RÉPUBLICAINE.

LES MEMBRES DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE.

Paysans ! Alerte !!

La patrie est en danger ! Elle est couverte de honte et de trahison !

De honte, car vos fils sont vaincus ; de trahison, car le gouvernement français traîne dans la boue la Constitution, fille des barricades de Février.

Voulez-vous partager l'opprobre de ses deux taches d'infamie ? Voulez-vous que vos petits enfants les transmettent brûlantes sur le front des générations futures ?

Non ! non ! vous ne pouvez pas le vouloir : votre caractère français vous le défend ; vous êtes des citoyens et non des esclaves ; vous êtes des soldats et non des bourreaux ; vous êtes des Français et non des Autrichiens !

La honte est pour ceux qui n'ont pas de cœur.

La trahison appartient à ceux, qui en 1815, ont ouvert les portes de vos granges aux cosaques.

Les Romains, vos frères en République, tombent sous les balles de vos enfants ; et vos enfants meurent sous la mitraille des Romains !

Paysans ! réveillez-vous ! La Constitution est violée, le droit des gens est violé ; la fraternité fait place à la barbarie ! Vos fils sont devenus, sous les murs de Rome, les soldats de l'armée de l'ordre : **DES ASSOMMEURS !!!**

Avec vingt millions et plus qui vont être dépensés dans cette guerre impie, on aurait pu créer des asiles pour vos

vieux jours, des écoles pour vos petits enfants ; mais ces millions servent à vous appauvrir, à vous avilir ! Quitte aux détenteurs à vous faire l'aumône quand vous n'aurez plus rien, s'ils ne vous ouvrent pas les dépôts de mendicité ! et peut-être les prisons !

Paysans ! Veillez, veillez sans cesse ! La fourche à la main droite, le drapeau de la République à la main gauche, la fierté à la tête et le courage au cœur !

LA PATRIE EST EN DANGER !!!!

Oudinot, le nourrisson de Louis XVIII, le protégé de St-Petersbourg, donne la main à Radetzki, le pillard de Milan ; la Russie occupe les Hongrois, afin que les Autrichiens puissent en sécurité entrer en France par le Piémont ; la Prusse a 340 mille hommes et 400 pièces de canon à Francfort, Darmstadt, Worms, et ces villes touchent presque nos frontières.

Savez-vous ce que fait Napoléon, ce neveu du grand homme, pour vous protéger contre une invasion ?

Il désarme les gardes nationales !

Il échange de beaux compliments avec l'empereur de Russie !

Il fait battre vos fils contre les romains côte à côte avec les Autrichiens, les Napolitains et les Espagnols !

Il dégarnit les frontières menacées !

Il refuse aux Alsaciens l'antique droit de se réunir dans les temps d'appréhension de guerre ; réunion dont le but est d'offrir à la patrie un sacrifice de bras et d'argent.

Il refuse de reconnaître la révolution allemande ; on dirait que la liberté des peuples l'accable et l'étouffe !

Savez-vous enfin ce qu'a fait Napoléon ? Il a mangé un million deux cent mille francs que vous lui avez payés vous-mêmes ; et, en échange de vos sueurs, il vous envoie le mépris de l'univers entier, il vous rend compte de ses travaux par un message burlesque, où vous n'avez sans doute rien compris.

Paysans ! il faut punir toutes ces trahisons qui vous déshonorent. Le président et ses ministres ont violé la Constitution ; ils doivent être chassés comme des domestiques qui ont volé leurs maîtres !

Demandez leur déchéance, c'est votre droit.

Demandez leur mise en accusation, c'est votre justice.

Mais, si nos représentants dorment sur leurs banquettes et n'accueillent qu'en bâillant vos cris d'indignation, paysans, vous savez ce qui vous reste à faire !

En attendant, veillez, la pique d'une main, le drapeau de la République de l'autre !

Peut-être que demain le canon d'alarme fera retentir les échos de vos montagnes.

Vive la République !

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU 15 JUILLET.

ÉPISODES DES JOURNÉES DE JUIN 1848.

IV.

LE PALAIS-NATIONAL.

(Suite.)

— Les voilà, ils sont arrivés, ils délibèrent, se disaient entre eux plusieurs prisonniers. Ça va se décider.

Ce fut la pensée de tout le monde ; la même préoccupation eut le même silence. Plus que personne j'étais attentif. Je me tenais prêt à exécuter ma petite manœuvre. Dans l'attente générale, on distinguait les mouvements de la respiration, tantôt retenus, tantôt retenus.

Seul l'infatigable diseur d'oraisons redoubla de ferveur et de volubilité. Sa voix filait comme un murmure discontinu.

V.

Un certain temps s'était écoulé, et personne n'avait paru. Loin de nous rassurer, cette circonstance fit renaitre notre anxiété ; un parti pris à toujours cela de bon qu'il donne du calme et du repos. Nous avions pris le nôtre ; si nous en sortions pour nous égarer à la suite de quelque fausse lueur d'espoir, faisons-nous autre chose que nous préparer de nouvelles déceptions ? Il nous en coûtait de renaitre à l'espérance. C'est une chose si atroce que de se rendre pour la centième fois le jouet des autres et de soi-même !

Un bruit de pas nous annonça l'approche de quelques hommes ; ils heurtèrent la porte du corridor et descendirent l'escalier. Notre froide résignation nous restait encore. Ce moment n'ajou-

Voir le *Républicain* du 28 mai au 14 juin.

taient rien à nos maux : nous étions prêts pour le sacrifice. Nous avions donc à nous féliciter de notre obstination à le prévoir et à l'attendre !

Déception de plus à compter après tant d'autres ! Ce n'était rien. On relevait la sentinelle ; voilà tout.

Je me persuadai aussitôt que, puisque on renonçait à nous égorger à cette heure, alors que le sang fume encore et que les têtes sont échauffées, les esprits émus, les cœurs altérés de vengeance, c'était parce qu'un ordre venu de haut le voulait ainsi, ou qu'on n'avait pas trouvé convenable de nous achever dans le réduit que nous occupions et d'y entasser des cadavres qu'il faudrait bien enlever.

De toute façon, c'était un ajournement, mais rien de plus. On n'enferme pas sans les panser, les bras liés, dans un caveau, des blessés qu'on veut sauver. Ce délai barbare dénotait tout au plus une impitoyable indifférence à nos douleurs, à nos angoisses. Nous le comprenions bien ainsi, et ces réflexions n'étaient pas de nature à nous faire aimer la vie.

Quoi qu'il en soit, une soif brûlante, dont j'avais senti depuis plus d'une heure les premières ardeurs, sévissait si énergique et si intense, qu'elle m'enlevait, elle seule, à tout autre sentiment.

Tous les blessés éprouvaient les mêmes symptômes, et ce ne fut bientôt plus qu'une voix pour demander de l'eau ! de l'eau ! de l'eau ! Les refus de la sentinelle et ses menaces nous touchaient peu. Notre exigence croissait avec nos déchirements douloureux. Nous n'aurions certes pas tardé, — ceux qui en avaient la force, d'assailir la porte et d'y poser nettement la question :

De l'eau ou la mort !

On nous en promit enfin. On n'eût pas eu l'intention de nous en donner, que c'était toujours un moyen de nous faire taire, pour un temps du moins.

L'eau nous arriva. Le bidon circula de mains en mains. Je n'étais pas sans crainte de le voir vider avant de le tenir. Nos gardes pouvaient fort bien se donner pour quittes envers nous

après cette première concession.

Quel est l'homme qui a jamais porté à sa bouche la liqueur la plus précieuse avec autant de délices que je saisis le vaisseau de fer blanc qui me versait de l'eau, non pas de l'eau, je me trompe, mais un liquide moitié sang, moitié eau ? Je sentais tomber dans ma poitrine la boisson fraîche et mes poumons s'épanouir. Une force nouvelle me régénérât.

Je m'en humectai la tête, la face, le cou, le corps entier. J'en fis ruisseler les ondes sur ma poitrine. Ma chemise et mes habits, trempés, comme un suaire fortifiant, se collaient à mon corps.

Quand je quittai le bidon, j'avais substitué, à l'eau qu'il contenait d'abord, une quantité presque égale de sang, et moi-même à chaque gorgée, je buvais, avec l'eau qui lui servait de véhicule, je buvais mon propre sang.

Je dois donner en quelques mots, pour l'intelligence de ce récit, l'explication de ma blessure. La balle, venue de face, m'avait atteint au milieu même de la figure entre les os propres du nez et les narines. Elle avait de là pénétré en avant, à travers la voûte palatine entr'ouverte, et l'os maxillaire supérieur emporté en même temps que trois dents, dans la partie correspondante aux deux incisives et à la canine du côté gauche. Une quatrième dent, l'avant-dernière molaire de la mâchoire inférieure, avait été broyée dans son alvéole même, jusqu'au collet, sans que les dents qui la touchent eussent reçu la moindre atteinte, et la langue, à cet endroit, n'a subi d'autre altération qu'une légère déchirure, comme quelqu'un qui se serait mordu par inadvertance.

Les lèvres, les cartilages des narines, la cloison intérieure étaient sauvegardés. Il n'est pas possible, le problème étant donné de faire passer une balle à travers la figure avec fracture d'os, d'opérer le trajet d'une manière plus inoffensive.

Si j'avais été debout je recevais la balle dans la poitrine ; plus incliné, elle me perforait le crâne. Convenons, avec Pascal, que la vie de l'homme tient souvent à la valeur d'un grain de sable.

Paris, 12 juin 1849.

Le *Moniteur* Toscan annonce l'arrivée à Gaète d'un plénipotentiaire français, porteur d'un message pour le pape conçu dans ces termes : « Le gouvernement français prie sa sainteté de considérer comme non avenue le traité et les arrangements pris par le cit. Lesseps, et d'être persuadée que la France n'a point renoncé à poursuivre le but qu'elle s'était tracé en intervenant en Italie, c'est-à-dire la restauration du trône pontifical. »

Nous n'avions pas besoin de ce nouveau défi ; la trahison est flagrante, tous les actes de Bonaparte ont été une conspiration ouverte contre la République.

La campagne d'Italie, nous l'avons déjà dit, n'est qu'un gage donné à la sainte alliance des rois, c'est l'équivalent de la conduite de Louis-Philippe après 1830, et nul doute qu'on ne pût fournir des lettres analogues à celles qui firent tant de bruit sous le dernier règne.

Le pays est profondément ému, la garde nationale fera demain une manifestation pacifique à l'Assemblée nationale, une fois encore on veut mettre la majorité en demeure d'exécuter la Constitution. Si les aveugles ennemis de la République résistent au vœu de la population, il ne restera plus au Peuple qu'à prendre en mains la défense de la Constitution.

Que le sang versé retombe alors sur la tête de misérables conspirateurs que la révolution de février a épargnés et qui veulent aujourd'hui l'égorger.

Il ne s'agit plus de discussions vaines, tout est épuisé, la patrie est en danger à l'heure présente. Le prétendant à la tête de sa nation veut détruire la trace de la révolution qui nous donna la République ; le devoir de chaque citoyen est tracé par l'article 140 de la Constitution ainsi conçu :

L'Assemblée nationale confie le dépôt de la Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français.

Que chacun s'inspire de son courage et attende le signal.

VARUS, VARUS, RENDS-MOI MES LÉGIONS, tel est aujourd'hui le cri de la France, Cri déchirant, qui trouve un écho dans tous les cœurs, et qui se multiplie comme un concert de malédictions dans toutes les bouches.

Où, rends-moi, dit la France, le sang de mes soldats, rends-moi l'honneur de mes régiments, la gloire de mon armée, rends-moi ma vieille réputation militaire, mon renom de loyauté, mon titre si noblement acquis de nation protectrice des faibles et libératrice des opprimés ; rends-moi devant les Peuples l'ascendant de ma parole, et dans la balance de l'Europe, le poids de mon épée ; rends-moi le prestige et l'amour du nom Français, la sympathie et la confiance des Peuples, la haine et l'inimitié des rois ; rends-moi enfin mon passé glorieux, une guerre juste ou une paix honorable et mon rang à la tête des nations.

Plaintes amères qui font fermenter la révolte dans toutes les âmes, hélas elles ne troubleront point la paix du Palais-Elysée ! Comment un sentiment national pourrait-il émouvoir un esprit jusqu'ici étranger à sa nature et qui n'appartient à la France que par le hasard de sa naissance et la fortune de son nom. Mais qu'importe un Français ? Ce qu'il importe c'est que la nation conserve le sentiment de son droit, de sa force et de sa dignité. Ce qu'il importe c'est qu'elle ne laisse point usurper sa souveraineté ni confondre les pouvoirs qui la divisaient. Ce qu'il importe, enfin, c'est qu'elle fasse justice, et qu'elle soit, s'il le faut, le médecin de son honneur.

Guerre inouïe dans les fastes de l'histoire. On a vu deux Peuples en venir aux mains, sans être ennemis, des soldats s'égorger au nom des mêmes principes et mourir en poussant un cri fraternel. Est-ce sagesse ou démence ?

Quel sentiment aveugle, ou quelle puissance ennemie a

En attendant qu'avec le jour notre sort nous fût signifié, favorable ou funeste, chacun de nous s'appliqua à penser ses plaies de son mieux, pour alléger ses douleurs. Pour ma part, je déchirai les soles et les doublures de ma redingote, j'en confectionnai un triple bandeau que j'appliquai sur ma blessure en la ramenant vers les tempes et les oreilles. Le sang figé me servit d'attache et le fixa comme un ciment solide. Cette bande, comme un masque noir, apposée sur ma plaie, en déguisait l'horreur et prévenait tout contact dangereux.

Ceux qui, plus heureux que nous, se trouvaient sains et sains essayaient vainement d'appuyer la sentinelle sur notre triste sort. Ils demandaient pour eux quelque subsistance, ne fût-ce que du tabac, pour mettre sous la dent et tromper la nature.

— Avez-vous de l'argent ?

— Nous allons voir, attendez.

Ils se mirent à se cotiser, et recueillirent ainsi une petite somme. Chacun faisait avec empressement le détail de ce qu'il demandait : du pain, du fromage, du tabac.

Je ne comprenais rien d'abord à cette comédie, car j'étais loin de partager la confiance aveugle de mes compagnons affamés. On fit glisser la monnaie sous le seuil de la porte, et à certains rires et chuchotements de l'autre côté de la porte, je ne tardai pas à comprendre que c'était une indigne spéculation sur les besoins d'hommes assez malheureux pour fonder quelque espoir sur l'humanité de nos gardes. C'est ainsi que l'homme qui se noie porte une main avide sur le plus mince fétu de paille et croit pouvoir être sauvé.

— Cela sera-il bientôt prêt ? réitéraient les prisonniers avec instance.

— Un moment, attendez donc, que diable !

Mais un moment après, comme on leur rappelait leur promesse, ils nous répondaient avec insolence et en ricanant :

— Vous n'avez besoin de rien, taisez-vous donc. Vous sentez la poudre, mes amis, vous sentez la poudre !

F. PARDIGON.

La suite prochainement. (Publié par *La vraie République*.)

poussé des enfants de la République contre des soldats républicains ? Chose plus étrange encore, d'où vient que des soldats français, l'arme au bras, en vue de l'ennemi, refusent de combattre, ou désertent et se vantent d'être les transfuges du déshonneur ? D'où vient que ceux qui se résignent à combattre ou plutôt à mourir, sentent dans leur propre cœur lutter en faveur de leurs ennemis, l'amour de la liberté ? D'où vient alors que moralement désarmés ils cèdent, ils reculent, les vaillants enfants de la France, devant le crime de lèse nation pour lequel on avait armé leurs bras ? D'où vient enfin, que lorsque pleins d'enthousiasme, leurs sublimes adversaires meurent au cri de : Vive la République ! nos braves soldats expirent le remords dans le cœur et la malédiction sur les lèvres.

Ah ! malheur à ceux qui, par d'abominables calculs d'ambition, ont compromis devant l'étranger le drapeau de la France ! Malheur à ceux qui n'ont pas craint de risquer le courage de nos braves soldats entre l'amour de la liberté et celui de la victoire, de manière à paralyser leur fureur, et à mettre en doute leur vieille renommée !

Malheur à ceux-là, mais pitié pour de malheureuses victimes, pitié pour nos pauvres soldats tombés sans honneur sur le champ de bataille, hélas ! Ils ne sont point morts en défendant le sol de la patrie ! Ils ne sont point morts en conquérant un sol barbare au nom de la liberté, leur sang, divine clémence, n'a point été versé pour le salut d'une nation affranchie, et voilà pourquoi nous disons pitié pour eux.

Voilà pourquoi nous les pleurerons ; mais cette pitié sera-t-elle utile ? Non : il faut qu'elle s'accorde avec la justice et qu'elle la seconde dans tous les cœurs. La Constitution a été violée dans le sang ; ce n'est point par des larmes qu'elle sera vengée !!!!

Les exterminateurs de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, après l'assassinat exécuté sur la Pologne et l'Italie, après le sac de Dresde et l'occupation militaire de toute la Saxe, notre ancienne et fidèle alliée, viennent enfin tenter le plus criminel, le plus audacieux de leurs forfaits, l'envahissement de la France !

Ils ont compris que malgré leurs fureurs et leurs massacres, les révolutions d'au-delà du Rhin renaitront sans cesse de leurs cendres, tant que la France, cette source intarissable des sentiments démocratiques, servira aux peuples d'exemple et d'encouragement. Ils ont compris aussi que le temps presse, parce que les courants révolutionnaires menacent de nouveau de refouler les flots de la réaction, parce que la propagande des idées, en poursuivant son œuvre, finirait par briser tous les instruments dans les mains mêmes des rois-coalisés.

C'est en présence de ce dilemme inévitable : de triompher sur-le-champ par la violence et la trahison, ou de périr bientôt par la diffusion des lumières et la marche ascendante de l'esprit d'émancipation, que les autocrates du Nord viennent concentrer toute leurs haines, toutes leurs forces contre le foyer éternel de justice et de liberté, contre le peuple de 93, de 1830 et de 1848 ; c'est celui-là qu'ils voudraient voir mourir à tout prix, pour faire tomber tout de suite, sans difficulté réelle, les nationalités secondaires qui n'en sont que des reflets ou des émanations.

Ce système devient de plus en plus apparent dans les mesures politiques et militaires de la nouvelle coalition. Jugez-en par les faits que voici : Trente mille Russes viennent de quitter la Hongrie pour entrer dans la Silésie ; le duché de Posen sera entièrement occupé par les armées du czar ; la croisade des Cosaques débouchera de ces deux côtés sur le centre de l'Europe. Les troupes de la Prusse, devenues disponibles dans les provinces du nord-est et du sud-est, se dirigent à marches forcées sur le Rhin. Trèves, Saarlouis et Saarbruck, et surtout les campagnes qui se trouvent sur ces

EXPOSITION DES FLEURS.

Citoyen rédacteur,

Un de vos lecteurs a fait les réflexions suivantes sur cette exposition qui ne laisse à désirer qu'une chose, que l'on remette aux plantes les noms qu'elles portaient dans le principe, et auxquels on a substitué des noms dégoûtants, les uns du sang français, les autres d'orgueil et d'infamie !...

Jugez par ceux-ci : Dues d'Aumale, de Nemours, princesse Amélie, duchesse d'Orléans, duc d'Isly, Choiseul-Praslin, Louis Bonaparte, Guizot, cette dernière est une fraise, les autres sont appliqués aux roses ; et je me disais : sommes nous en République, rien ne me le prouve, si ce n'est ma conviction ; quoi, de pauvres prolétaires jardiniers ont cultivé à grande peine des fleurs pour la satisfaction des plats-valets monarchiques qui les ont défigurés pour ne pas les appeler rose ou rouge. Pauvres plantes ! vous êtes aussi poursuivies par la haine aristocratique, aussi, vous portez des épines et des couleurs proscrites par les monarchiens ; j'allais faire des reproches à ces jolies fleurs au moment de me retirer, mais il y avait trop de sympathies entre nous ; pour le prolétaire, elles seront toujours rose rouge ou ponceau, et jamais une lâcheté ne leur fera changer l'éthymologie du nom primitif, par une spoliation infâme envers le cultivateur.

Au moment où je quitte avec regret ces plantes symboliques, j'entends la conversation suivante entre un vieux repu, trois dames et un imbécille :

Les dames : Bonjour M... — Mesdames, j'ai bien l'honneur : etc. — Et vous êtes donc venue voir nos fleurs ? — Oui, mesdames, elles sont très belles, et j'oserai même vous les comparer (Vieux flatteur, les dames étaient laides). — Monsieur, vous êtes d'une politesse... — Ah ! mesdames, vous voulez me flatter, moi qui suis un grossier, un féroce rouge, je ne demande que la guillotine ; à ce mot grande hilarité. — Ah ah, farceur... ah ah...

Je le crois sincère, seulement, au lieu de féroce rouge, il voulait dire Ganache de Blanc.

Qu'en pensez-vous lecteur ?

divers points, en sont remplis. Toute la ligne limitrophe vers Sarguemines, Bliesscastel, Hombourg, St-Wendel et Casel est occupée par un cordon militaire qui doit se resserrer de l'ouest au sud pour étrangler la partie méridionale du Palatinat. D'un autre côté, et à partir de Kreutznach, au nord de l'ancienne France, jusqu'à Mayence et Worms (toutes villes, comme vous savez, situées sur la rive gauche du Rhin), les Prussiens arrivent comme la grêle. Ils envahissent complètement le duché de Hesse-Darmstadt sur les deux rives du fleuve intermédiaire. Dans cette contrée, ils s'empressent de répéter le stratagème qui leur a si bien réussi à Dresde. Ils se placent entre les corps révolutionnaires et ceux qui sont disposés à suivre leur exemple, c'est-à-dire à faire cause commune avec le Peuple.

Ils excitent les soldats au combat ; ils menacent de leur colère bestiale tout militaire qui hésite. C'est par leur influence qu'à Heppenheim et à Worms, la fusion fraternelle entre les régiments badois et hessois a été empêchée. Les Prussiens avaient intérêt à y substituer la lutte fratricide. Ils n'ont que trop bien réussi. Mayence et Francfort sont des réceptacles de tous les éléments aristocratiques que la révolution a jetés en dehors des foyers populaires.

Protégé par les canons d'Ehrenbreitstein, Coblenz se peuple de nouveau de prêtres, d'officiers, de diplomates, de nobles et de princes chassés de leur pays, et dont le fiel cynique cherche toutes ses consolations dans les plans de campagne ouvertement arrêtés contre la France.

En deux heures, je dis en deux heures, les Prussiens peuvent être, à leur choix, soit à Sarreguemines, soit à Hombourg. En passant dans cette dernière ville, une heure de plus par la voie de fer leur suffit pour se rendre à Kaiserslautern, siège du gouvernement provisoire du Palatinat. Au nord et à l'est, c'est-à-dire de Worms à Gruenstadt, à Frankenthal, à Oggersheim, à Neustadt et à Spire, nul obstacle sérieux ne les arrête. Germersheim et Landau sont à ex. Car de même que Mayence a été préservée de la révolution par les Autrichiens et les Prussiens, de même aussi Germersheim et Landau ont été gardés par un résidu d'officiers et de soldats bavarois fidèles à l'ancien ordre de choses. Les Prussiens y trouveront des arsenaux et des munitions de toute nature, tandis que les Palatins révolutionnaires en ont très peu. Leurs acquisitions faites en Belgique ont été arrêtées à leur passage en France par un ordre prohibitif des ministres de Bonaparte ; et qui plus est, les armes qu'ils avaient traversé la Prusse rhénane ont été confisquées par ordre de Frédéric-Guillaume.

L'armée envahissante se dirige donc sans résistance sérieuse sur Wissembourg. De cette dernière ville à Sasbourg, c'est-à-dire sur un diamètre de 56 kilomètres environ, il y a un millier de soldats français, dont des détachements se trouvent à Altstart, à Lautenbourg et à Haguena. A Strasbourg la garnison est plus faible qu'à l'ordinaire. Au lieu de la compléter, on la réduit encore davantage par de nouveaux ordres de départ. Les troupes qu'on élève dans cette forteresse se dirigent, dit-on, sur l'armée des Alpes.

De Sarguemines à Metz, on rencontre deux ou trois escadrons de cavalerie disséminés entre Sarguemines, Saut-Avoid et d'autres localités, de même que la frontière, sur un parcours de 75 kilomètres, est aussi bien dégarnie de soldats que du côté de Strasbourg. (1)

Par contre, vous pouvez entendre partout des discours incriminés tels que ceux-ci : *La France ne veut plus de guerre, la France sent le besoin de l'ordre bien plus que le besoin de liberté. La France est fatiguée de la République ; il lui faut la stabilité. Les socialistes, les anarchistes et les communistes ont fait violence au pays ; il faut délivrer les honnêtes gens qui gémissent sous l'appréhension du terrorisme ; l'Europe gouvernementale (lisez royaliste) doit admettre le gouvernement français dans le concert européen ; mais pour cela, il faut que ce gouvernement donne des gages à l'ordre et à la société renacée dans ses fondements, etc., etc.*

Comprenez-vous maintenant le système ? Au lieu d'attaquer les produits secondaires de la Révolution française on veut détruire celle-ci dans sa racine ; l'inertie du gouvernement français, l'esprit réactionnaire des classes qui président, seraient, dit-on, pour ce projet, des éléments de succès tout au moins aussi efficaces que les forces matérielles dont pour le moment la coalition peut encore disposer.

C'est ainsi que, sur la rive gauche du Rhin, sur le sol des anciens départements du Bas-Rhin et du Mont-Tonnerre, commencera en réalité le blocus et l'envahissement de la France. Les monuments de notre grandeur, les souvenirs de notre générosité, le culte de reconnaissance qui s'y rattache, les aspirations vers une alliance future, toutes les sympathies, en un mot, qui se manifestent chez les Palatins pour la nation française, deviendront la cause d'une guerre d'extermination de la part des Prussiens.

Ainsi, les lois que nous y avons promulguées seront mises en lambeaux par les principes de l'ancienne race, et remplacées par les institutions féodales ; les forteresses de Mayence, de Germersheim et de Landau, au lieu d'être des repaires de civilisation contre la barbarie, deviendront des repaires de despotisme, des centres de ralliement pour nos ennemis les plus féroces, les plus redoutables ; le libre essor de notre commerce et de notre industrie dépendra du bon plaisir de la maison Hohenzollern ; au lieu d'une augmentation de bien-être par de nouveaux débouchés que nous offraient les peuples affranchis, nous serons exclus de tous les marchés de l'Allemagne.

Devant les portes de Strasbourg et de Metz, nous verrons les Huns dresser leurs tentes et fortifier leurs camps, de manière à menacer chaque jour l'intégrité du sol et l'indépendance nationale.

(1) On assure que les lanciers de Thionville remplacent les cuirassiers de Sarguemines, et que ces derniers seront échelonnés tout le long de la frontière.

C'est ainsi que le travail de deux siècles ayant eu pour but, tantôt notre consolidation matérielle, tantôt notre affranchissement moral sur le Rhin, tombera d'un seul coup dans le néant; c'est ainsi que les promesses du manifeste du citoyen Lamartine et les engagements solennels de la constituante deviendront autant de mensonges et de leurs perditions.

Malgré la communauté d'origine et d'antécédents politiques malgré l'affinité du sang qui coule dans les veines des habitants du Rhin, malgré l'attachement inaltérable que ces populations ont montré pendant la Révolution et pendant l'Empire, ils seront réduits par la Prusse à moudre la foi qu'ils avaient suivie et à s'enterrer sous les ruines s'ils ne veulent s'associer aux tentatives de destruction dirigées contre la France. Une pareille politique, tolérée par nous, serait une monstruosité.

Français, ce sont nos frères qu'on égorge, c'est nous qu'on menace, c'est le sang de l'ancienne France qui crie vengeance. Aux armes! donc, courez à la frontière, si vous ne voulez, sous peu de jours, recevoir l'ennemi sur le territoire de la République.

(Réforme.)

Révolution allemande.

Jusqu'à quel excès de honte sommes-nous donc descendus pour que le traître Hohenzollern croie que la France sera jusqu'au bout la très humble servante de la réaction européenne.

Nous venons d'assassiner la République romaine, et le vassal de Nicolas, le lâche Frédéric-Guillaume, nous invite à jeter sous son couteau nos braves frères les démocrates du Rhin.

Les journaux allemands nous apprennent qu'un comte de Hatzfelds a été nommé tout exprès ambassadeur de Prusse près de la République française, pour obtenir qu'aucun républicain du pays de Bade et du Palatinat ne soit plus admis sur notre territoire, et que nos frontières demeurent hermétiquement fermées à tous ceux qui voudraient recourir à l'ancienne hospitalité française.

Le plan du Hohenzollern est bien simple. Il espère, par les mouvements de ses troupes, entourer entièrement les pays soulevés, resserrer peu à peu l'insurrection en l'accablant contre le Rhin et la frontière lorraine, la forcer à déposer les armes, et s'emparer ainsi d'un seul coup de filet de tous ceux qui, de près ou de loin, ont pris part au mouvement révolutionnaire de l'Allemagne méridionale.

Les Alsaciens protestent d'avance contre cette infamie. « Aucun d'eux, ne prêterait son concours à l'exécution d'une mesure aussi odieuse.

« Si la liberté vient à succomber en Allemagne, si ses défenseurs sont de nouveau forcés de chercher leur salut dans la fuite, nous les accueillerons, nous les protégerons contre tout abus du pouvoir, nous les aiderons à échapper à un ennemi impitoyable. »

« Que la Prusse et que tous les princes réactionnaires de l'Allemagne fassent leur profit de cette déclaration :

« Ne cessons pas d'espérer pourtant... La cause de la liberté en Allemagne n'est pas encore perdue. »

Non, certes, elle n'est pas encore perdue. Elle n'a jamais été si près d'être sauvée!

On dit que les généraux russes et les généraux autrichiens ne parviennent pas à s'entendre. La *Nouvelle Gazette de l'Oder* annonce que le maréchal Radetzki sera nommé commandant en chef de l'armée de Hongrie et de Transylvanie, parce qu'il est à la fois général russe et général autrichien. Les généraux Haynau et Paskewich commanderaient sous ses ordres l'armée de l'Est et de l'Ouest. Mais le maréchal ne conduirait les troupes au combat qu'une seule fois et se retirerait ensuite dans la vie privée ou ne conserverait qu'un commandement nominal.

Si nous sommes rouges, c'est que l'on nous écorche.

Hier, nous avons comparu devant la cour d'assises. Notre procès était bien simple. Nous étions accusés de trois crimes : 1° d'exciter à la haine contre le gouvernement, ce qui n'était pas vrai; il ne s'agissait que de Bugeaud, et Bugeaud n'a jamais été le gouvernement, mais simplement un de ses subordonnés.

2° D'exciter l'armée à la désobéissance, ce qui encore n'est pas vrai. Nous avons dit que si on voulait entraîner l'armée à un crime, l'armée ne le ferait pas; ce crime, le jury et la cour ont pensé le contraire; l'armée répondra.

3° D'exciter les citoyens à la haine les uns contre les autres, ce qui encore n'est pas vrai, puisque nous n'avions parlé que de Bugeaud, qui n'est pas, que nous sachions, les citoyens, mais un citoyen. Sur toutes ces questions, nous avons été déclarés coupables, et, en conséquence, pour le premier procès, condamnés à deux mois de prison et 2,000 fr. d'amende; pour le second procès, où notre gérant a fait défaut, nous avons été condamnés à un an de prison et 4,000 fr. d'amende. Vive le roi!!!

On veut tuer absolument le RÉPUBLICAIN, ce foyer de conspirations, ce journal des *Voraces*, cette feuille infâme qui se moque des amis de l'ordre, qui fastige les royalistes et les jésuites blancs et tricolores, qui prêche le mépris des rois, des princes, des prêtres et des usuriers.

Voici le résumé de la plaidoirie de M^e Lahautière :

Messieurs la Cour, Messieurs les jurés, C'est une grande témérité à moi de venir solliciter votre attention, moi, avocat obscur d'un barreau lointain, quand parmi vous brillent tant de lumières. Mais que voulez-vous! quand le devoir parle, il faut mettre sous les pieds toutes questions d'amour-propre. Il y a onze ans, je défendais devant une des chambres de la cour d'appel de Lyon quelques-uns des rédacteurs actuels du *Républicain*; aujourd'hui, dans le péril, ils ont cru devoir de nouveau faire appel à mon dévouement. Ce sont mes amis; nous sommes en communion d'idées et de sentiments; je suis venu.

N'attendez pas de moi une défense politique; comme tout crime ou

tout délit, un délit de presse est une matière légale; c'est la loi à la main que l'on doit discuter. Je discuterai légalement, avec toute convenance et toute modération. Cette modération, je regrette de ne l'avoir pas tout-à-fait trouvée dans le réquisitoire énergique du ministère public. Il vous a présenté le verdict qu'il sollicitait de vous comme une oraison funèbre pour le maréchal Bugeaud. La justice ne prononce pas d'oraisons funèbres, elle n'inscrit point d'épithètes. — Elle acquitte ou condamne sans préoccupations autres que l'intérêt de la loi. Vous êtes ici, messieurs les jurés, les hommes de la loi et du droit; que la loi et le droit soient notre port, notre ancre de salut dans cette tempête qui nous bat l'otie tous en ce moment. Si, au point de vue de la loi et du droit, le journal le *Républicain* n'est point coupable, quelle que soit votre opinion comme hommes du monde, ici comme magistrats, vous acquitterez et n'ornerez pas la tombe du maréchal Bugeaud de je ne sais que trophée funéraire qui serait lourd pour sa mémoire.

1^o L'avocat entre dans la discussion légale; il prouve 1^o qu'il n'y a point eu d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. On s'en est pris dans l'article au maréchal Bugeaud et non au gouvernement; dire qu'un chef d'armée, subordonné, fonctionnaire, est à ce point identifié avec le gouvernement que s'attaquer à lui c'est attaquer le gouvernement, ce serait faire à ce chef d'armée et aux hommes d'épée une position anormale et dangereuse.

2^o L'avocat établit qu'il n'y a point eu d'excitation à la désobéissance aux lois; le rédacteur de l'article pensait que le maréchal Bugeaud voulait violer la loi, provoquer une collision; il a invité l'armée, ce cas échéant, à ne pas obéir à des ordres illégaux; ce n'est point la provocation à la désobéissance aux lois, bien au contraire.

3^o L'avocat pense que le délit d'excitation à la haine et au mépris des citoyens ne ressort nullement des termes de l'article. Si on en dit; le maréchal Bugeaud veut amener une collision; la bourgeoisie est sa complice, on est provoqué à la haine et au mépris des citoyens. On n'a rien dit de cela; le maréchal Bugeaud était seul en cause; il avait la voie de la plainte en diffamation, pourquoi est-il resté silencieux? On a provoqué dans l'article les citoyens à signer une pétition demandant sa destitution. C'est là un acte légal.

Pourquoi nous attaquer et nous poursuivre sous toutes les formes, même quand on n'a pas la loi pour soi? Parce que nous sommes rouges! Mais nous sommes rouges parce qu'on nous écorche. — Pourquoi nous appeler des hommes de désordre; nous voulons l'ordre, mais l'ordre par l'harmonie des intérêts et par la conciliation, vous le voulez par la compression. — La compression n'est pas l'ordre. — L'ordre est une affaire non de bataille, mais d'économie politique; songez-y bien!..

Esprit de l'armée des Alpes.

Citoyen rédacteur, Veuillez, je vous prie, insérer dans votre prochain numéro cette lettre dictée par des cœurs républicains.

Quelques abus aristocrates se sont glissés dans les rangs de l'armée et détournent la majorité de nos hommes trop crédules de leurs devoirs envers le Peuple. Voulez régénérer en quelque sorte ces jeunes cœurs imbus de sottis préceptes inculqués à la fois par des hommes astucieux et vil, qui cherchent à propager leurs fausses doctrines en initiant le soldat dans une politique toute erronée et absurde, nous voulons, dis-je, les purifier et en faire en quelque sorte des hommes nouveaux. Puis-ent-ils lire cette lettre sérieusement et la comprendre!

Frères, nous sommes à la veille de voir se dérouler sous nos yeux un drame sanglant, mais glorieux à la fois. On cherche à nous détourner par de sottes intrigues de notre opinion, qui doit être, dans la position où nous nous trouvons, toute en faveur du Peuple. Rappelons-nous que sous notre vêtement doit être battu des cœurs nobles et désintéressés; rappelons-nous aussi que la plupart d'entre nous sortons de la classe ouvrière, et que c'est précisément cette classe que nous devons protéger. Quoi qu'il arrive, mettons de côté, foulons sous nos pieds les conseils perfides que l'on nous donne journellement. Ces messieurs à grosses épaulettes, car si nous pouvions pénétrer au fond de leurs cœurs, nous y lirions en gros caractère : *Esclavage!* et *Tyrannie!* Du reste, l'expérience de ce que nous voyons tous les jours nous fait assez comprendre qu'ils ne cherchent qu'à nous tendre des pièges. En effet, que n'avons-nous pas vu lors des élections? Lorsque, devant faire un libre appel à notre conscience, ces messieurs sont venus au devant de nous comme de vils courtiers, et ont cherché à mettre obstacle à ce qu'aurait pu nous dicter de noble notre cœur; ils ont cherché à nous intimider par leurs belles paroles que malheureusement beaucoup d'entré nous n'ont que trop écouté. Aujourd'hui, redevenons hommes faits, surmontons les préjugés. Arrivons-nous peur d'eux?... Ne sommes-nous pas républicains?... Eh bien! agissons sérieusement, prenons pour égide la devise des anciens chevaliers : « Fais ce que peux, adviene que pourra. »

Une réforme totale doit être faite dans tous les rangs de l'armée. Revenons un instant en nous-mêmes, rappelons-nous que jusqu'à ce jour nous avons été commandés par des tyrans, des aristocrates!..

C'est assez de cet odieux servage! Devenons à notre tour planteurs. Chassons de nos côtes ces ignobles royalistes; la main sur le cœur, étudions le caractère de chacun de nous et après un sérieux examen, nommons nos chefs parmi ceux que nous jugeons le plus dignes.

Salut et fraternité.

Trois sous-officiers et plusieurs soldats de l'armée des Alpes.

Lyon, le 12 juin 1849.

Briançon, ce 11 juin.

Citoyen Rédacteur,

C'est au nom du progrès que vous ne cessez de répandre sur les propriétaires, malgré les entraves incessantes de nos jongleurs, que plusieurs soldats du 22^e viennent vous témoigner leur attachement.

Le motif de notre exil vous est connu. Instruits de nos droits, nous jurâmes de ne jamais servir que la cause publique. Bugeaud voulait la force brutale; ça le lâcha. Devions-nous un holocauste de notre liberté, de nos parents à ce beau sire?... Non. En quittant Lyon, nous exprimâmes nos espérances par la *Marseillaise*; plusieurs officiers en donnèrent l'exemple... Un seul punit; de sa lâche colère, il en résulta 73 jours de prison à 5 hommes.

Un autre fait arrivé dernièrement, vous prouvera combien est équitable la conscience de ceux qui nous défendent la pensée.

Le 25 du mois dernier, peu avant l'appel du soir, trois camarades rentraient à la chambre, lorsqu'un d'eux, plaignant les fonctions de nos frères en Italie, dit aux autres : « Espérons en la République démocratique; Vive les rouges! A bas les blancs! » Il en passait un et des plus enroulés, plus blanc que le blanc Chambord; il punit de prison innocents et coupables. Henri lui en saura-t-il gré?

Qu'ils prennent garde, la roche Tarpéienne touche au capitole. Recevez, citoyen Rédacteur, l'assurance de notre fraternité.

G., caporal.

Lyon, le 12 juin 1849.

Mon cher rédacteur,

En présence de l'Europe agitée par cette horde odieuse de têtes couronnées, courant du nord au midi pour raffermir leurs sceptres, qu'ils sentent, malgré leurs efforts, chanceler dans leurs mains, nous ne pouvons taire plus longtemps les sentiments démocratiques qui nous ont toujours animés, ainsi que la juste indignation que nous causent les actes arbitraires du gouvernement actuel; c'est vraiment avec désespoir que nous mettons en parallèle la France et la Russie; et, d'après le rôle que l'on fait jouer à l'armée française dans la guerre fratricide, nous reconnaissons que la France et plus russe que la Russie!

Mais, patience! il faut bien qu'ils nous forment le caractère russe, avant de nous en faire porter le nom!!! Honte et mépris sur ces êtres corrompus qui ont flétri l'honneur de l'armée française en lui faisant commettre un fratricide pour servir leurs projets tyranniques! mais le sang de la victime crie vengeance! Attendons-nous qu'après avoir commis un fratricide, ils portent une

main homicide sur celle qui les a tiré de l'obscurité pour en faire ses premiers apôtres. Mais, les Judas! ils la vendent en l'embrassant, en la proclamant.

Les hommes qui sont au pouvoir ont déshonoré l'armée française; ils ont trompé le Peuple, qui est notre frère; ils ont violé la Constitution! Et nous, soldats de la République, défenseurs de la Constitution, nous ne les reconnaissons plus pour nos souverains; il nous tarde d'en finir avec eux, car ce ne serait que de bassesses en bassesses qu'ils conduiraient la France à son déshonneur entier. Ils sont audacieux, parce qu'ils se reposent sur l'armée; ils croient toujours s'en servir comme d'un mannequin qu'on fait mouvoir à sa volonté. Détrompez-vous, hommes aveugles et méchants, vous ne voyez donc pas le précipice caché dans les fleurs sous lesquelles vous marchez; nous vous prévenons, hommes modérés, car ce n'est pas notre habitude de vous prendre en traître; mais c'est en vain, car vous avez l'âme trop corrompue pour écouter la voix de la justice. Déjà peut-être vous avez fixé le moment où vous pourrez lever entièrement le masque; mais malheur à vous, car Brutus vous attend et ne vous manquera pas.

Je vous prie, mon cher rédacteur, d'insérer dans votre honorable journal cette lettre, qui est l'expression des sentiments de mon régiment. J'ai l'honneur de vous saluer.

Un caporal du 36^e de ligne.

Compte-courant de l'Assemblée législative.

DOIT : AVOIR :

A LA RÉACTION.

PAR LA RÉPUBLIQUE.

28 mai. — Première entrée en séance. Personne ne crie : *Vive la République!* tout le monde a peur des mouchards.

6 juin. — Disputes de cabaret; tout le monde perd son temps, excepté les langues adroites. Faucher a bien mérité de la patrie.

11 juin. — Rome est en feu; la Constitution, on s'en est... C'est égal, on adopte l'ordre du jour pur et simple, et les ministres s'en vont chez le président lui faire conjuguer le verbe : j'ai, tu as, il a, nous avons tous crânement mérité de la patrie!

Voir le calendrier jusqu'au 11 juin, zéro, zéro, zéro, zéro, zéro, etc.

Zéro, zéro, zéro, zéro, zéro, etc.

Total : zéro, zéro, etc.

Dans la lettre adressée du quartier-général, le 4 courant, par le général Oudinot au ministre de la guerre, on trouve ces lignes qui demandent un commentaire :

« Le 31 mai, le citoyen Lesseps avait conclu avec les autorités romaines une convention à laquelle il désirait que je « misse ma signature. Mais l'honneur militaire, d'accord avec mes instructions, me défendait d'attacher « mon nom à un acte qui s'opposait à notre entrée à « Rome. »

Il nous semble à nous que dès que le citoyen Lesseps avait été envoyé avec des pleins pouvoirs sur les lieux par le ministère, les instructions reçues primitivement par le général Oudinot ne devaient plus avoir force de loi devant les instructions données postérieurement par ce même ministère au citoyen Lesseps. Il faut donc que dans le même temps où l'on accordait des pleins pouvoirs au citoyen Lesseps, on ait fait parvenir secrètement au général Oudinot la permission d'en agir à sa guise. Est-ce le ministère qui s'est rendu coupable de cette perfide manœuvre, ou un autre pouvoir? Le fait appelle une enquête, et quelque soit le coupable il faut qu'il subisse la responsabilité de cet acte machiavélique.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Paris, 12 juin 1849.

Esprit de la garde nationale à propos de la violation de la Constitution. Les gardes nationaux de Paris sont indignés du rôle infâme que le gouvernement de M. Louis Bonaparte fait jouer à la France dans la question italienne. Ils sont prêts à se lever au cri de vive la Constitution, aujourd'hui le cri de ralliement de tous les républicains dans la 5^e, la 3^e et la 7^e légion; des signatures en grand nombre sont apposées au bas d'une demande aux colonels tendant à provoquer des réunions en vertu de l'article 110 de la Constitution qui la confie au patriotisme de tous les citoyens. La France entière connaît l'esprit démocratique qui anime la légion de l'artillerie et son brave colonel Guinand; la République peut compter sur elle. Des informations certaines nous donnent la conviction que les quatre cinquièmes de la population parisienne sont disposés à défendre l'œuvre nationale de l'Assemblée constituante et à laisser passer la justice du peuple. D'un autre côté, bon nombre de soldats de la garnison ont déclaré qu'ils ne marcheraient pas contre les gardes nationaux et le peuple réunis pour protéger la République. M. Louis-Napoléon Bonaparte apprendra ce qu'il en coûte de braver ouvertement une grande nation. Ses amis, les Russes, n'arriveront pas assez à temps pour empêcher d'aller rejoindre l'Angleterre ceux qui, commelui, n'ont jamais rien oublié ni rien appris. La situation se dessine; aujourd'hui la question va se décider. Le peuple est dans l'anxiété, la fermentation s'accroît. On aura facilement raison des quelques factieux qui veulent imposer leur nullité à la France. Vive la République! vive la Constitution!

— Un garde national disait hier dans un poste : « Louis Bonaparte se trompe s'il compte sur l'appui des boutiquiers. Les boutiquiers souffrent comme les ouvriers; les coups d'état et les violations de la Constitution sont loin de ramener la confiance. Nous aimons la paix et la tranquillité, mais nous sommes Français avant tout, et nous nous rassemblons tous sous le drapeau de la République, qui est celui de l'ordre. Les ministres ont beau dire, la Constitution est violée, et nous jurons de la défendre envers et contre tous. »

— On nous assure que dans la prévision de graves événements, qui, il est vrai, sont imminents, le gouvernement a fait distribuer à chaque soldat de la garnison de Paris 72 cartouches et des vivres pour plusieurs jours. Ordre a été donné que les effets de campement fussent constamment sur les sacs de chaque soldat. Les troupes sont consignées jusqu'à nouvel ordre.

Assemblée législative.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU RÉPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance du 11 juin.

La Constitution a été violée par vous manifestement, il n'y a pas de paroles oratoires qui puissent détruire ce fait. Je ne dirai plus qu'un mot : la Constitution a été violée; nous la défendrons par tous les moyens possibles, même par les armes. (Applaudissements à gauche. — Vive agitation.)

Les cit. Odilon Barrot et Larabit montent et restent quelques instants ensemble à la tribune, puis en descendent au milieu du bruit.

LE PRÉSIDENT. La Constitution ne peut pas être violée d'une manière plus scandaleuse que quand, au lieu de la défendre par la loi, on parle de la défendre par les armes. Je rappelle le cit. Ledru-Rollin à l'ordre. (Agitation.)

L'Assemblée a droit de voter : personne n'a le droit d'en appeler à la violence contre le vote de l'Assemblée souveraine. (Très bien! très bien! à droite.)

Le citoyen Ledru-Rollin veut parler de sa place.

A DROITE. A la tribune, à la tribune!

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je veux seulement dire un mot sur mon rappel à l'ordre. L'article 111 de la Constitution déclare que la défense de la Constitution est confiée au patriotisme de tous les Français. J'ai dit et je répète : la Constitution violée sera défendue par nous, même les armes à la main. (Oui! oui! à gauche! — Agitation.)

Quelques orateurs réactionnaires combattent faiblement les paroles du cit. Ledru-Rollin.

Le cit. Ségur propose l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale, approuvant les explications du ministère sur les affaires d'Italie, et éprouvant les plus vives sympathies pour nos braves soldats, passe à l'ordre du jour. »

Le cit. Grémieux propose celui-ci :

« L'Assemblée législative, rendant hommage à la bravoure de nos soldats, et reconnaissant que l'ordre donné le 29 mai est contraire à la décision proclamée le 7 mai dernier, ordonne que les hostilités contre Rome cessent immédiatement. (Rires ironiques à gauche), et passe à l'ordre du jour. » (Assez! aux voix!)

Si l'ordre du jour pur et simple n'est pas adopté, je demanderai à développer mon ordre du jour.

Le cit. Adelsward propose cet autre ordre du jour motivé :

« L'Assemblée législative, approuvant la ligne politique tracée par l'Assemblée constituante, invite le ministère à s'y conformer et passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple a la priorité. Il est mis aux voix.

On demande le scrutin de division. Il donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	564
Majorité absolue,	285
Pour,	361
Contre,	205

L'Assemblée adopte l'ordre du jour pur et simple.

Bain, séance publique à trois heures.

La séance est levée à six heures.

Séance du 12 juin. — Présidence du cit. DUPIN.

Des précautions extraordinaires ont été prises autour du palais de l'Assemblée.

Hier, on comptait 600 sergents de ville chargés de maintenir l'ordre ; aujourd'hui, on compte le même nombre de ces alguazils. Beaucoup sont détachés dans les environs, les places et les rues qui aboutissent au palais, mais nous remarquons que malgré le beau temps, la plupart de ces individus sont enfermés dans l'intérieur du bâtiment, ce qui nous porte à croire, les bruits aidant, qu'une tentative arbitraire pourrait bien être faite dans les tribunes, qui sont comblées, et dans la salle des Pas-Perdus, les groupes ne s'entretenant que de bruits d'une lutte terrible.

La séance publique n'est annoncée que pour 5 heures, les représentants étant occupés dans les bureaux.

A 3 heures, en l'absence du cit. Dupin, le cit. Benoit, vice-président, monte au fauteuil.

Un secrétaire donne lecture du procès-verbal.

Trente représentants demandent des congés qui sont accordés. Nous n'avons pu saisir les noms de ces représentants qui sont si désireux de quitter leur poste au moment du danger. On porte à près de 100 le nombre des congés déjà accordés. Mais nous avons le plaisir de remarquer que la presque totalité de ces demandes sont formulées par des membres de la droite.

Le banc des ministres est désert. Le cit. Lacrosse seul paraît Les bancs, de tous côtés, sont bien garnis.

Le cit. Lacrosse, ministre des travaux publics, monte à la tribune. Hier, dit-il, il a été déposé par le cit. Ledru-Rollin, sur le bureau du président, une proposition tendant à mettre en accusation le président de la République et ses ministres. Le gouvernement est tout aussi désireux que le cit. Ledru-Rollin et les autres signataires de cette proposition de terminer promptement cet incident. Il se joint à eux pour demander l'urgence à cet égard, et je demande, en son nom, que l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux pour examiner cette proposition, et nommer une commission qui sera chargée de faire un rapport. (Appuyé! Appuyé!)

LE CIT. TASCHEREAU. Il est bien entendu que l'Assemblée prendra aujourd'hui même une détermination et se prononcera à ce sujet. (Oui! Oui!)

LE CIT. BENOIT. Je consulte l'Assemblée sur la demande formée par le citoyen Lacrosse. (Tous les représentants se lèvent pour appuyer cette proposition.)

En conséquence, le cit. Benoit, président, annonce que l'Assemblée va se retirer dans ses bureaux pour l'examen de la proposition du cit. Ledru-Rollin.

La séance est suspendue pendant une heure. Quelques voix demandent que cette suspension ne dure qu'une 1/2 heure; mais la majorité insiste pour le délai d'une heure.

Chronique locale.

SOCIÉTÉ DES TRAVAILLEURS-UNIS. — Cette société vient d'ouvrir deux établissements nouveaux : un magasin de vins en gros à Serin en face du port Mouton, et un entrepôt de charbons de terre et de bois, à la Croix-Rousse, rue Chapeau-Rouge, 39.

La Société des travailleurs-unis constituée légalement le 20 janvier dernier, sur un capital de presque zéro, compte dans ce moment, six détails d'épicerie et vins situés dans les localités suivantes : rue Calas, rue Chapeau-Rouge, rue du Mail, rue Duviard, faubourg de Bresse, place St-Georges, à Lyon. Elle a en outre : un magasin central, une boulangerie à deux fours, une fabrique de chocolat, et une charcuterie rue du Mail. Avec les deux nouveaux magasins elle compte douze établissements.

Le travailleur peut, quand il le veut, s'affranchir de l'exploitation commerciale; il pourra, quand il le voudra, s'affranchir de celle qui pèse sur son travail; il ne lui faut que de la bonne volonté, de l'abnégation et surtout la parfaite connaissance de ses maux. Quand on sait pourquoi l'on souffre, le remède est bientôt trouvé.

La Société a ouvert dans ses magasins une souscription

pour l'établissement d'une boucherie. Cette souscription sera remboursée suivant les conditions établies par la gérance centrale.

Spectacles d'aujourd'hui.

GRAND-THEATRE. — Le Maître de Chapelle, opéra comique. — L'auberge des Adrets, mélodrame en 3 actes. — On commencera à 7 heures.

CELESTINS. — Les 12 Travaux, c. en 2 actes. — Un Caprice, c. en un acte. — Geneviève, v. en un acte. — La Petite Cousine, c. v. en un acte. — On commencera à 7 h.

Nouvelles étrangères.

Hollande.

AMSTERDAM, 7 juin. — La Hollande se tient prête contre tous les événements. Les militaires congédiés sont rappelés; les canonnières armées sont placées aux rivières. On monte à Groningue plusieurs batteries, et en même temps le général Nepveu se trouve dans le Limbourg pour inspecter les frontières de la Prusse et indiquer les points de concentration de troupes, s'il y avait lieu de prendre cette mesure.

Allemagne.

Bavière. — **MUNICH, 5 juin.** — La Gazette de Cologne annonce que le roi de Bavière s'est soustrait décidément à la suprématie prussienne, en déclarant ne pas vouloir reconnaître le projet de Constitution allemande du roi de Prusse.

CRACOVIE, 31 mai. — D'après une correspondance de la Gazette d'Augsbourg, l'activité des autorités autrichiennes à Cracovie, a presque cessé. Le chef de police russe Szwedkowski y organise une nouvelle administration. Cracovie aura, non une garnison, mais un corps entier d'armée russe qu'on évalue à 50,000 hommes.

Nicolas a choisi cette ancienne capitale de la Pologne, ce jouet de tous les traités pour point principal de ses opérations qui s'étendront aussi probablement sur l'Allemagne. Ce corps de réserve n'est pas du tout destiné contre la Hongrie.

Depuis les derniers jours de mai, plusieurs bandes d'insurgés se sont formées dans le grand duché de Posen; elles sont bien armées et elles se concentrent dans les villes frontières à Raszkow, Skalmierzyce et Podzamie. On les enrôle afin d'aider la République badoise et celle du Palatinat qui, par contre-coup aideront la Pologne à se soulever.

Les nouvelles de la Hongrie continuent à être défavorables aux Impériaux. La nouvelle se confirme qu'ils ont été battus à Boos et Oidenbourg. Georgey, dont le quartier-général se trouvait à Raab, sur la rive droite du Danube, a détaché de son armée un corps de 8,000 hommes contre le ban Jellachich, qui était le 30 mai à Semlin. Dans le comitat de Barany la levée en masse a forcé une partie du corps du ban de se retirer jusqu'à Esseg. (Gazette de Cologne.)

WEYMAR, 5 juin. — Depuis le 31 mai, il passe continuellement des Prussiens qui vont au Rhin. Nous avons logé, jeudi, un officier et son soldat. Il est arrivé ce jour-là trois mille hommes qui ont été logés dans la ville. Ceux qui logèrent chez nous étaient de la landwehr; il y avait quatre bataillons, éreintés, harassés et peu fongueux, tous pères de familles, et mécontents d'aller combattre la liberté. Ensuite, plusieurs escadrons de hussards rouges dispersés dans les villages, et une batterie d'artillerie. A peine partis, il en est arrivé de nouveau, la ligne devant, au milieu la landwehr, la cavalerie et les canons derrière. On craint la landwehr. On suit toujours cet ordre de marche. Plusieurs escadrons de gendarmes et de cuirassiers ont passé samedi et sont cantonnés dans les villages.

Le dimanche 5 juin, depuis trois heures du matin, nous avons été tenus en émoi par le tambour et la trompette, soit des troupes partant, soit de celles qui arrivent. Nous attendons les Prussiens, les hussards de la mort et les houlans, et cela durera ainsi pendant neuf jours; car il faut qu'il passe ici vingt-quatre mille hommes des soixante mille destinés au Rhin.

On attend de jour en jour le roi de Prusse à Erfurt, où il doit rester quelque temps; trente mille hommes sont destinés à y tenir garnison.

Le nouveau parlement allemand doit y être transféré.

Les soldats qui passent se réjouissent d'aller à Paris. Après que les Français ont été repoussés de Rome, ils croient qu'ils n'ont qu'à se montrer pour vaincre. — Vingt mille hommes doivent encore arriver de Prague.

FRIDERICIA. — Le bombardement de Fridericia, interrompu depuis quelques jours, a été repris depuis le 2 juin avec une nouvelle énergie.

Les Danois ont fait une sortie dans la nuit du 3 au 4 pour détruire les ouvrages des assiégeants; mais ils ont dû se retirer après un combat acharné, sans être parvenus à leurs fins.

A Aarhus, il y a eu également un engagement assez vif, où, du côté des Allemands, le prince de Salm a été blessé et fait prisonnier. Les Prussiens ont eu un officier tué et plusieurs blessés.

FAITS DIVERS.

Troisième victoire remportée par la Voix du Peuple de Marseille devant le jury des Bouches-du-Rhône.

Le 6 juin, présent mois, le citoyen H. Bondilh, rédacteur-gérant de la Voix du Peuple, assisté du citoyen Bédarrides, avocat, comparait devant le jury des Bouches-du-Rhône, sur l'assignation du procureur-général près la cour d'appel d'Aix.

Le citoyen Désolliers lui-même, procureur-général, près la cour d'Aix, remplissait les fonctions du ministère public.

La Voix du Peuple était accusée, dans la personne de son gérant, 1° d'avoir excité au mépris et à la haine du gouvernement de la République!!!

2° D'avoir poussé l'armée à la désobéissance et à la révolte. (N° 85 du 14 avril 1849.)

Après une délibération de dix minutes, le jury rapporte un verdict d'acquiescement pour la troisième fois en faveur de la Voix du Peuple.

Honneur au jury républicain des Bouches-du-Rhône!!!

— On lit dans le Rhin :

« On nous assure que samedi dernier le bureau des douanes a reçu une dépêche ministérielle qui interdit l'exportation des armes pour le Palatinat et le duché de Bade. Le lendemain, chose inouïe, une nouvelle dépêche complétait la première en érigeant les fonctionnaires de cette administration en gendarmes de la sainte-alliance. Non seulement il leur est enjoint d'empêcher les exportations que pourraient provoquer les habitants de la frontière, mais encore d'empêcher le transit des armes pour ces pays. Est-il permis de douter de l'esprit hostile des hommes du pouvoir aux efforts des Peuples voisins pour leur affranchissement? Ces mesures n'autorisent-elles pas la suspicion qui plane sur le gouvernement? »

Association fraternelle des tisseurs.

Dimanche 17 courant, à huit heures précises du matin, salle Sanaoze, aux Brotteaux, il sera fait lecture d'un projet de loi relatif à une nouvelle organisation du Conseil des Prud'hommes, pour être présenté à l'Assemblée législative.

MM. les fabricants, les chefs d'atelier et ouvriers tisseurs, ainsi que tous les autres industriels, sont invités d'y assister pour donner leur avis.

Le gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et Comp., rue de l'Archevêché, 5.

Dépôts pour la vente du RÉPUBLICAIN.

Au cabinet de lecture de Mme LASOILLE, rue de l'Herberie. — Mme veuve BEALEM, rue des Bouchers. — REPELIN, montée des Carmélites, en face de la rue Tholozan. — CHARAVAY, libraire, galerie du Grand-Théâtre. — LAFOREST, papeter, allée des Images. — CHARAVAY, libraire, quai de l'Hôpital. — BALLE, libraire, rue de la République. — Cabinet de lecture de M. ROZER, rue Saffon. — MARENGON, marchand quincailler, rue de Trion, à Saint-Just. — Mme veuve LAVAL, papeter, Grande-Rue de la Croix-Rousse, 6. — M. MAZIÈRE, rue du Mail, à la Croix-Rousse.

BARQUET, cours Morand. — POTALIER, cours Morand. — Cabinet de lecture de Mme RIVOLLIER, place Béranger.

LE MANDATAIRE. Compagnie constituée pour le rachat des polices d'assurance sur la vie. — Le remboursement des titres de rente sur l'Etat. S'adresser à la Direction du département du Rhône, de 9 heures du matin à quatre heures du soir, rue Centrale, 14 au 2°.

On demande un jeune homme de seize à dix-huit ans, pour apprendre l'état de boulanger, s'adresser au citoyen Brun, rue de l'Archevêché, 5.

Le Magasin de l'Association Fraternelle et Laborieuse des GORDONNIERS BOTTIERS est située rue Saint-Clair, 5, au 1^{er}, maison de la brasserie, à la Guillotière.

ACTIVITÉ ET CÉLÉRITÉ.

FACTEURS PARISIENS.

DISTRIBUTION A DOMICILE

Des Lettres de faire part, Billets d'invitation, Cartes de visite, Avis Circulaires, Prospectus, Cartes d'adresse et toutes sortes d'Imprimés.

Prix courant :

Lettres de faire part. le cent. 2 fr. » c.
Billets d'invitation et Cartes d'adresse 1 50
Avis, Circulaires, Prospectus et Cartes d'adresse. 75
Sur une plus grande quantité l'on traitera à plus bas prix.
Il sera perçu un centime pour toute adresse mise au Bureau.
La distribution se fera immédiatement après la réception.

DIRECTION A LYON, PLACE DES CELESTINS, 9, A L'ENTRESOL.

On se charge de la vente de Propriétés et Fonds de commerce, Achat, Vente et Recouvrement de créances, Correspondance avec toute la France.

M. BONTOUX jeune, directeur de cette administration, ne négligera rien pour mériter la confiance de ses clients.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gales, Boutons, etc. etc., par l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFAILLIBLES.

Extraits du Traité de Thérapeutique du D. LUPPI, Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

N. B. On ne saurait mettre en doute les services que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercenaire dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très grave, est toujours très ennuyeuse et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET,
Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ELASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

Pharmacie Bayon,

Rue Neuve, 7.

GUÉRISON prompte et sûre des Maladies anciennes et nouvelles, par l'Essence de Salsepareille. (Extrait alcoolique de salsepareille du codex medicamentarius, publié par ordre exprès du gouvernement et approuvé par l'Académie de médecine.)
PRIX du 1/2 litre : 5 fr.

Nous prévenons le public que depuis sept ans nous nous occupons de la fabrication de ce produit que nous livrons dans son plus grand état de pureté.

On trouve aussi dans notre pharmacie l'injection TANNIN, souveraine pour guérir les écoulements les plus opiniâtres. (Affranchir.)

